



## PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2022 (ET BUDGET INDICATIF POUR 2023)

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

### PRESENTATION

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2023.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2022 s'élève à 4 071 765 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2022 représente une réduction de 4 % par rapport au budget correspondant pour 2021.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans le présent document. Toute nouvelle activité décidée durant la 25<sup>ème</sup> Session de la Commission (S25) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une révision du budget présenté ici.
4. En outre, le budget de 2022 est estimé en se basant sur la reprise normale des activités, pré-COVID-19, du Secrétariat et de la Commission. Cependant, si les restrictions liées au COVID-19 persistent, les budgets liés au fonctionnement pour les réunions, les activités de renforcement des capacités et les autres éléments associés aux voyages pourraient probablement être sous-utilisés.
5. Conformément au Règlement financier de la Commission (2019), les informations suivantes sont fournies à l'appui des estimations budgétaires :
  - **Budget administratif** (Appendice 1) – pour 2022 et budget indicatif pour 2023 (Coûts salariaux bruts, Dépenses de fonctionnement, Imprévus, contribution additionnelle de la Rép. des Seychelles, frais de gestion du projet de la FAO, ligne budgétaire de risque de déficits et Fonds de Participation aux Réunions).
  - **Détails complémentaires** (Appendice 2) – informations détaillées sur les dépenses de fonctionnement pour 2022. Cet appendice contient des détails supplémentaires sur les Dépenses de fonctionnement du Budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
  - **Budgets spéciaux** (Appendice 3) – Financements extrabudgétaires pour 2022 (107 000 USD) et actuellement non prévus pour 2023.
  - **Barème des contributions** (Appendice 4) – Barème des contributions pour 2022, basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission indiquée en annexe du [Règlement financier](#) (2019).

### STRUCTURE DU SECRETARIAT

6. La structure du Secrétariat de la CTOI en 2022-23 est présentée à la Figure 1. Il n'y a aucun changement à la structure approuvée par la Commission en 2020.
7. Le recrutement du poste actuellement vacant de Chargé d'application (P3) devrait être achevé en milieu d'année 2021.

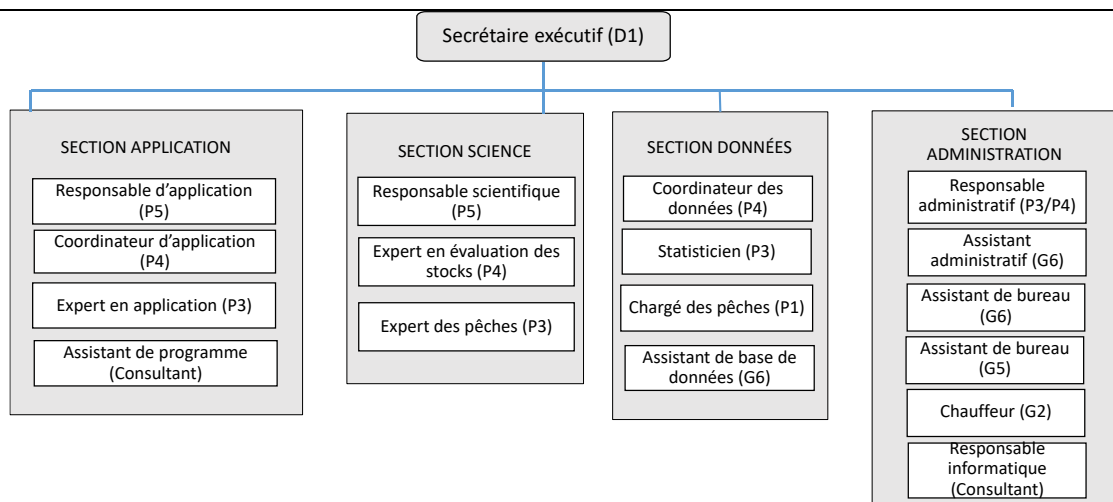


Figure. 1. Structure du Secrétariat de la CTOI en 2022-23

## PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2022 ET PROVISOIREMENT 2023

8. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités :
1. Appui aux activités scientifiques
  2. Appui aux activités d'application
  3. Communications
  4. Appui aux réunions
  5. Appui aux technologies de l'information
  6. Appui administratif
9. La description des activités et les résultats prévus de chaque domaine d'activités en 2021 et 2022 sont présentés ci-dessous.

### **DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE ET DONNEES)**

#### **1.1 Appui aux données**

10. Une grande partie des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activités est consacrée à l'acquisition, l'étude et le rassemblement des données requises pour les travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies et soumises par les agences des pêches nationales au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (Résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties, avant leur diffusion, dans un format commun qui conviendra aux analyses supplémentaires conduites par les organes subsidiaires du Comité Scientifique (Groupes de travail), ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.
11. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'Océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, et en particulier l'apport d'une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers.
12. Le financement de l'appui aux données provient du budget ordinaire de la CTOI.

#### **1.2 Mécanisme régional d'observateurs (Résolutions 11/04 et 16/04)**

13. En 2022, le Secrétariat de la CTOI continuera à mettre en œuvre un projet pilote visant à progresser dans la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs. L'objectif du projet vise à améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. Ceci sera obtenu par le développement d'un programme de formation des observateurs, l'organisation

de formation et l'apport d'assistance pour la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs dans six pays membres de la CTOI.

14. L'Union Européenne est le principal bailleur de fonds de ce projet.

### **1.3 Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique**

15. Conformément au Plan stratégique pour la science de la CTOI, le Comité Scientifique a établi l'ordre de priorité des projets de recherches issus de ses Groupes de travail pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Ces activités sont détaillées à l'Appendice 2. Des consultants pour les évaluations des stocks et d'autres consultants/prestataires de services seront recrutés pour réaliser ces activités.

16. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Depuis 2020, les fonds pour les projets de recherche dont la Commission a besoin ont été inclus dans le budget ordinaire de la CTOI.

### **1.4 Amélioration du Dialogue science-gestion**

17. L'initiative précédente de Dialogue science-gestion [Résolution 14/03] visant à améliorer la réponse de prise de décisions des gestionnaires aux MCG actuelles et aux recommandations formulées par le Comité Scientifique à la Commission se poursuit à travers les activités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion.

### **1.5 Experts externes (scientifiques) : Déplacements hors personnel**

18. Le Comité Scientifique et ses Groupes de travail ont reconnu, à plusieurs reprises, que la participation d'experts externes améliore considérablement la qualité des travaux conduits par les organes de la CTOI et recommande donc que la Commission continue à soutenir la participation d'experts externes à ses réunions scientifiques. Le financement des experts externes provient du budget ordinaire de la CTOI.

## **DOMAINE D'ACTIVITES 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION**

19. Le Secrétariat de la CTOI aide le Comité d'Application et la Commission à suivre les niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et, en fonction des besoins, à coordonner le renforcement des capacités et la formation.

20. Comme suite aux indications de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités d'assistance qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Certaines activités de renforcement des capacités d'application seront financées par le budget ordinaire de la CTOI (Appendice 2), mais dans l'ensemble, la plupart des activités liées à l'application ci-dessous devraient être directement financées par des fonds extrabudgétaires en 2022 et 2023, et notamment par le Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI (Appendice 3).

### **2.1 Mission de soutien à l'application**

21. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à mieux faire connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités permettant de résoudre les problèmes ou de répondre aux préoccupations liées à l'application, identifiés par le Comité d'Application.

22. Les MSA et les missions de suivi, qui étaient jusqu'à récemment réalisées par le personnel de la Section d'Application, consistent en des missions nationales pour un public composé de fonctionnaires nationaux concernés par la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI. Les missions de suivi, sur deux ou trois jours, sont réalisées au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Depuis le mois de juin 2020, un assistant technique a été recruté dans le cadre du Projet SWIOFish2 (Composante CTOI) afin de réaliser ces missions dans les dix Membres de la CTOI bénéficiaires du projet.

23. À l'appui de ces activités, un module de formation sur la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI a été élaboré. Il est composé de deux manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise

en œuvre. Des mises à jour sont régulièrement effectuées pour intégrer les modifications apportées aux MCG actuelles ou les MCG récemment adoptées.

## **2.2 Ateliers régionaux sur des questions liées à l'application**

24. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, plusieurs problèmes techniques sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des fonctionnaires directement concernés est utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission. Un atelier régional n'est pas proposé dans les budgets de 2022 ou 2023.

## **2.3 Mesures du ressort de l'État du port**

25. Les travaux entrepris dans le cadre de cette composante sont propres à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 *Sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*. Ils incluent une formation qui s'adresse principalement aux acteurs sur le terrain et à leurs superviseurs car elle se concentre sur les aspects opérationnels de la Résolution sur les mesures du ressort de l'État du port. Elle inclut :

- une formation au niveau national pour les fonctionnaires gouvernementaux des CPC de la région en ce qui concerne les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
- une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents de navires ;
- le développement et l'amélioration continus de l'application e-PSM.

26. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération nationale inter-agences et la coopération régionale, en vue de favoriser les relations entre les CPC États du port et États du pavillon.

27. L'application e-PSM (comportant des formulaires, des outils de déclaration et de partage des informations) destinée à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée depuis la mi-2016. Le Secrétariat dispense une formation et apporte son assistance, en permanence, en ce qui concerne l'utilisation de l'application e-PSM.

## **2.4 Assistance juridique**

28. Le Secrétariat joue un rôle permanent en facilitant la transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'Article X de l'Accord CTOI.

## **2.5 Programme régional de suivi des transbordements en mer**

29. La mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) destiné à suivre les transbordements en mer est maintenant dans sa 13<sup>ème</sup> année et devrait se poursuivre en 2022 et à l'avenir. Le contrat quinquennal actuel avec le consortium MRAG Ltd/CapFish a été attribué à MRAG Ltd en 2019. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section d'Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du MRO par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 19/06, les coûts de mise en œuvre du Programme incombent aux flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget ordinaire de la CTOI.

## **DOMAINE D'ACTIVITES 3 : COMMUNICATIONS**

30. Le site web de la CTOI reste le principal outil de communication car il comporte toute la documentation de la CTOI disponible publiquement et des informations actualisées sur les travaux du Secrétariat de la CTOI et les offres d'emploi.

31. Le Secrétariat de la CTOI poursuivra ses efforts pour communiquer en anglais et en français sur tous les médias.

32. La CTOI dispose actuellement de plusieurs projets financés par l'Union Européenne. Ces projets incluent des plans de communication et de visibilité décrivant les objectifs, les messages clés, les groupes cibles, les activités, les outils et les ressources humaines. La mise en œuvre de ces plans est financée par leurs projets respectifs. Des réunions, des formations, des ateliers et des missions permettent de sensibiliser aux actions, aux résultats et aux réalisations du projet.

**DOMAINE D'ACTIVITES 4 : APPUI AUX REUNIONS**

33. L'Appendice 5 énumère les réunions proposées pour 2022 et 2023, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité Scientifique. Dans le cadre de ses fonctions d'appui aux réunions, le Secrétariat administre le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI).

**DOMAINE D'ACTIVITES 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

34. En 2022 et 2023, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service (Appendice 2).

35. En 2022, les sections Données et Science évalueront les logiciels et l'éventuelle utilisation de services informatiques hébergés sur le cloud en vue d'améliorer les services fournis aux utilisateurs finaux de la CTOI.

36. Des efforts sont déployés pour s'assurer que le site web de la CTOI et les applications en ligne restent opérationnels et protégés contre les menaces externes.

**DOMAINE D'ACTIVITES 6 : APPUI A L'ADMINISTRATION**

37. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Toutes les questions de contrats, la comptabilité dans son ensemble, y compris la réception des contributions et les dépenses globales, sont gérées depuis le siège de la FAO ou le Centre de services de la FAO basé à Budapest. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives et les documents standards, ce qui facilite les procédures administratives.

38. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'Article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Appendice 1 et Appendice 2).

**BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION 2022 (ET, PROVISOIREMENT, 2023)**

39. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur aux droits à indemnités.

40. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les fonds pour le renforcement des capacités, le cofinancement des subventions, les consultants/prestataires de services, les déplacements professionnels, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement général et les imprévus.

41. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires concernant la ligne budgétaire des Dépenses de fonctionnement général indiquées à l'Appendice 1 figurent à l'Appendice 2. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget ordinaire de la Commission. Les dépenses prévues sur des budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées à l'Appendice 3.

**DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)**

42. Les estimations des coûts de personnel se basent sur les coûts engagés à ce jour avec une légère augmentation en vue de progressions salariales. Tous les postes vacants devraient être pourvus à la fin 2021, de telle sorte que la dotation en personnel du Secrétariat sera complète en 2022.

**CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)**

43. Les coûts de tous les postes pour 2022 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des membres et de leur famille lors de la première nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement à la fin du contrat.
44. Pour 2022, les coûts salariaux totaux pour la catégorie des Cadres sont estimés être légèrement inférieurs à 2021. Cela est dû à une révision de certains postes afin de refléter les coûts réels actuels maintenant que les postes ont été pourvus.

**MEMBRES DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)**

45. Pour 2022, les coûts salariaux totaux pour les membres des Services généraux recrutés localement sont estimés être inférieurs à 2021 en raison d'un changement important du taux de change SCR-USD. Tous les salaires des SG sont établis dans la devise locale.

**COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)**

46. Selon les informations les plus récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2022 représentent une réduction globale d'environ 6 %. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, l'allocation logement etc. La cotisation aux droits à indemnités de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'une année sur l'autre, en fonction des dépenses réelles au niveau de la FAO.
47. Les cotisations de l'employeur au Fonds de pension et de santé sont budgétisées avec une réduction de 1,5 %. Cette composante est également extrêmement variable et dépend de la taille de la famille ainsi que des changements de la politique de la FAO et des prestataires de services.

**AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES COUTS (ICRU) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)**

48. Au mois de février 2014, la FAO a mis en place des charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) qui couvrent les coûts de personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis par CSDU (sécurité) et CIO (technologies de l'information) au personnel de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,5%, tandis que la composante TIC demeure à 1,4%.
49. La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple). Toutefois, l'ICRU a continué à être appliquée par la FAO et depuis 2019 une allocation budgétaire a été réintroduite afin de couvrir l'ICRU.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2) (APPENDICES 1 ET 2)****RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)**

50. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget ordinaire de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers en développement de l'Océan Indien pour promouvoir la compréhension des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Le budget de 2022 reste le même que celui des années précédentes et, si nécessaire, certaines activités pourraient être financées à partir de fonds extrabudgétaires (Appendice 3). Le Secrétariat de la CTOI pourrait mener des activités de renforcement des capacités dans les domaines principaux suivants :
- i) **Science et données** (missions de soutien à l'application pour les données et ateliers de formation) : exigences en matière de collecte et déclaration des données (carnets de pêche) [Résolution 15/01] ; exigences en matière de déclaration des statistiques exigibles [Résolution 15/02].

ii) **Application** (missions de soutien et ateliers de formation) : missions de soutien à l'application.

**COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNEES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)**

51. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu plusieurs subventions extrabudgétaires pluriannuelles, avec trois projets opérationnels en 2021. Ces subventions nécessitaient un cofinancement de la CTOI. Une partie de ce cofinancement est fournie en nature (et non sous forme de liquidités) sous forme de temps du personnel consacré à la coordination et à la gestion de ces activités. Cependant, la majorité de la contribution de la CTOI est fournie par le partage des coûts des activités. Les (trois) projets actuels (Appendice 3) doivent s'achever au mois de décembre 2021. Néanmoins, si les activités doivent être prolongées jusqu'en 2022, certains fonds pourraient devoir être transférés à partir d'autres lignes budgétaires.

**COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)**

52. Aucune subvention extrabudgétaire n'est prévue en 2022 pour les activités d'application.

**CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES (LIGNE BUDGETAIRE 2.5)**

53. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants recrutés pour fournir des compétences additionnelles dans des domaines qui doivent être renforcés ou qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le Secrétariat de la CTOI au cours d'une année donnée. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont inclus dans ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants recrutés. Certains consultants seront couverts par les fonds extrabudgétaires.

54. La principale augmentation dans les coûts relatifs aux consultants/prestataires de services en 2020 reflétait l'inclusion des recherches prioritaires proposées par le Comité scientifique pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. À titre d'exemple, le coût des activités de marquage a été inclus dans cette ligne budgétaire. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Les activités de recherche en cours sont répertoriées à l'Appendice 2.

55. Le poste de Responsable informatique a été financé en partie, depuis le début du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI, par le Gouvernement des Seychelles comme le moyen d'assumer les coûts du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a conclu un accord avec le Gouvernement des Seychelles par lequel, plutôt que d'engager directement le Responsable informatique, les Seychelles fournissent des fonds destinés à recruter un consultant s'acquittant du poste de Responsable informatique. Il est toutefois à noter que ces fonds n'ont pas été reçus depuis 2017.

**DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.6)**

56. Personnel : Les déplacements visent à couvrir les activités sur le terrain et la participation du personnel aux réunions, selon qu'il convient. Les taux des Nations-Unies sont utilisés pour les indemnités de subsistance journalière et les billets. Cela couvre aussi la participation du personnel aux réunions de la CTOI organisées en dehors des Seychelles.

57. Hors personnel : il est prévu que neuf experts participent aux réunions scientifiques de la CTOI en 2022 et 2023 (Tableau 1).

**Tableau 1.** Participation d'experts externes aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission en 2022 et 2023.

	2022	2023
Groupe de travail sur <b>la Collecte des Données et les Statistiques</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Thons Néritiques</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Thons Tempérés</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Poissons Porte-épées</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Écosystèmes et les Prises Accessoires</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Méthodes</b>	1	1
Groupe de travail sur <b>les Thons Tropicaux (dont une réunion de préparation des données)</b>	2	2
<b>Comité Scientifique</b>	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**FRAIS DE REUNIONS (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)**

58. Appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais de réunions comprennent la location des salles, les frais accessoires comme le fonctionnement, les pauses-café, le matériel, tel que le matériel d'interprétation, les photocopieuses et l'achat de fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. Il est difficile d'estimer ces coûts car le lieu de la plupart des réunions est décidé après l'approbation du budget. Les coûts sont estimés d'après les moyennes des années précédentes, permettant d'organiser certaines réunions aux Seychelles si nécessaire (CS, divers Groupes de travail et CTCA). Lorsque les réunions principales ont lieu en dehors des Seychelles, les frais incluent aussi les coûts de voyage du personnel pour assurer l'aménagement et la supervision de la logistique.

**FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.8 ET 2.9)**

59. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion afin de réduire les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des sessions de la Commission et de toutes les réunions au niveau du Comité. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour diffusion officielle aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une estimation précise, même si le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacement en matière de traduction correspondent aux coûts de participation (honoraires et déplacement) d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité d'Application, du Comité Permanent d'Administration et des Finances et du Comité Scientifique.

**ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)**

60. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera à être remplacé selon les besoins.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GENERAL (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)**

61. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier et services téléphoniques), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Les dépenses de fonctionnement général incluent également les frais d'hébergement web, les modifications du site web, les frais postaux et de courrier, les fournitures de bureau générales et le nettoyage des bureaux de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts de services publics de distribution et fournit l'un des véhicules.



**IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.12)**

62. Étant donné que la Commission a convenu d'évoluer vers un environnement de travail essentiellement « zéro-papier », le budget d'impression s'est considérablement réduit ces dernières années et a été établi à zéro, une nouvelle fois, pour 2022. Alors que le Secrétariat doit parfois produire des documents imprimés (guides d'identification des espèces, guides de mise en œuvre de MCG, par exemple), des efforts seront réalisés en vue d'obtenir des fonds pour ces impressions à partir de sources externes.

**IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.13)**

63. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément au Règlement financier de la CTOI. Un montant de 10 000 USD a été budgétisé en 2020 et a été maintenu pour 2022 et 2023.

**CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)**

64. Dans le cadre de l'Accord de siège de la CTOI, le Gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change en vigueur des Nations Unies (qui est variable). Cette contribution additionnelle a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement recruté par le Gouvernement de la République des Seychelles. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

65. En raison de récents changements dans les activités et mandats de plusieurs départements gouvernementaux seychellois, le Secrétariat de la CTOI et le Ministère des Affaires Étrangères s'attachent à confirmer le mécanisme de versement de la contribution additionnelle. Cette contribution supplémentaire n'a pas été reçue depuis 2017.

**FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)**

66. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, par le passé, le Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de Participation aux Réunions.

**RISQUES DE DEFICIT (LIGNE BUDGETAIRE 5)**

67. Une ligne temporaire « Risques de déficit » a été incorporée dans certains budgets précédents afin d'atténuer l'impact des contributions des Membres qui ne sont pas réglées. Par le passé, le déficit provenant du non-paiement des contributions a été couvert par des économies liées aux frais de personnel. Compte tenu du fait que la CTOI avait un bilan positif important à la fin 2020 et que le Fonds de roulement a désormais été approuvé, la ligne Risques de déficit a été établie à zéro pour 2022 et 2023. Toutefois, la question du non-paiement des contributions continue à présenter un risque financier majeur pour la CTOI et cette situation continuera à être étroitement suivie par le Secrétariat.

**FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 6)**

68. Le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (FPR) a été fixé à 250 000 USD pour 2022 et 2023.

69. En 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, les dépenses du budget du FPR devraient se situer à environ 25 000 USD. En conséquence, le budget du FPR sollicité en 2022 s'élève à 25 000 USD, montant qui sera rajouté au solde estimé de 225 000 USD de 2021 pour constituer le budget annuel habituel de 250 000 USD.

## SOUTIEN EXTERNE AUX ACTIVITES DE LA CTOI

70. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget ordinaire de la CTOI, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.
71. Certaines activités de renforcement des capacités d'application en 2022 et 2023 seront financées par le biais du Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien. La CTOI ne reçoit pas directement de fonds pour ces activités ni ne fournit de cofinancement mais le Secrétariat de la CTOI apporte une contribution technique et une supervision (Appendice 3).

## BAREME DES CONTRIBUTIONS

72. Le barème des contributions indicatif de 2022 est inclus à l'Appendice 4.

## RECOMMANDATION/S

73. Que le CPAF :
- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2023.
  - b) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2022, pour examen de la Commission.
  - c) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du programme de travail et du budget pour 2022 et, provisoirement 2023, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF18 et comme adoptés par la Commission lors de sa 25<sup>ème</sup> Session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI ([www.iotc.org](http://www.iotc.org)), pour référence et transparence.

**APPENDICE 1**  
**Budget proposé pour 2022 et budget indicatif pour 2023 (en USD)**

		Chiffres réels 2020	2021	2022	2023
<b>1</b>	<b>Frais de personnel</b>				
<b>1.1</b>	<b>Cadres</b>				
	Secrétaire exécutif (D1)	190,360	194,790	194,797	198,693
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	141,059	145,468	145,473	148,383
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	122,091	124,533	127,083	129,624
	Chargé des pêches (Science P3)	62,832	96,943	96,944	98,883
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	91,630	140,197	140,200	143,004
	Coordinateur d'application (P4)	53,755	132,158	134,717	137,412
	Chargé d'application (P3)	116,303	129,899	96,949	98,888
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	126,453	129,836	129,837	132,434
	Statisticien (P3)	51,744	96,943	96,944	98,883
	Chargé des pêches (P1)	59,947	61,351	63,145	64,408
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	122,114	124,960	124,965	127,464
<b>1.2</b>	<b>Services Généraux</b>				
	Assistant administratif	16,956	21,222	13,599	13,871
	Collaborateur de bureau	13,909	17,327	11,174	11,398
	Assistant de base de données	17,111	21,871	13,595	13,867
	Assistant de bureau	9,970	12,448	8,373	8,540
	Chauffeur	9,057	11,576	7,196	7,340
	Heures supplémentaires	356	5,100	5,100	5,202
	<b>Total coûts salariaux</b>	<b>1,205,647</b>	<b>1,466,622</b>	<b>1,410,092</b>	<b>1,438,293</b>
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	352,131	417,773	411,844	420,081
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	604,170	748,437	703,368	717,435
1.4	Ajustement Fonds indemnités	(104,595)			
1.5	ICRU	59,652	76,352	73,234	74,698
1.6	<b>Total des coûts de personnel</b>	<b>2,117,006</b>	<b>2,709,184</b>	<b>2,598,537</b>	<b>2,650,508</b>
<b>2</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
2.1	Renforcement des capacités	2,072	40,000	40,000	40,000
	Co-financement subventions	-115,842	26,700	0	0
2.2	Science/Données				
	Co-financement subventions	2,478	0	0	0
2.3	Application				
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	0
	Consultants/Prestataires de services	446,192	597,800	588,200	588,200
2.5	Déplacements professionnels	11,016	165,000	165,000	165,000
2.6	Réunions	6,939	145,000	145,000	145,000
2.7	Interprétation	26,763	135,000	135,000	135,000
2.8	Traduction	69,238	110,000	110,000	110,000
2.9	Équipement	23,416	25,000	25,000	25,000
2.10	Dépenses de fonctionnement général	55,510	71,300	75,000	75,000
2.11	Impression	0	0	0	0
2.12	Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
2.13	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>527,782</b>	<b>1,325,800</b>	<b>1,293,200</b>	<b>1,293,200</b>
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2,644,787</b>	<b>4,034,984</b>	<b>3,891,737</b>	<b>3,943,708</b>
<b>3</b>	<b>Contr. suppl Seychelles</b>	0	-20,100	-20,100	-20,100
<b>4</b>	<b>Frais de gestion FAO</b>	128,850	181,574	175,128	177,467
<b>5</b>	<b>Risque de déficits</b>	-	0		
<b>6</b>	<b>FPR</b>	250,000	25,000	25,000	250,000
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3,023,638</b>	<b>4,221,458</b>	<b>4,071,765</b>	<b>4,351,075</b>

**APPENDICE 2**  
**Dépenses de fonctionnement pour 2022**

Description des éléments	2022 (USD)
<b><i>Renforcement des capacités</i></b>	
Mission d'application pour les données et de soutien à l'application	20 000
Activités ad-hoc de renforcement des capacités pour l'application	20 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>40 000</b>
<b><i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i></b>	
Aucun prévu en 2022	0
<b>Sous-Total USD</b>	<b>0</b>
<b><i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i></b>	
Aucun prévu en 2022	0
<b>Sous-Total USD</b>	<b>0</b>
<b><i>Consultants/Prestataires de services</i></b>	
Consultant informatique (NPP) - 1 250 USD / mois	15 000
Consultants CTCA (Président et expert en simulation)	50 000
Consultant – Maintenance des équipements et plateformes d'application (e-PSM)	20 000
Consultant d'application - saisie des données (NPP) - 1 100 USD / mois	13 200

<p>Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité scientifique.</p> <p>1) Structure du stock (connectivité et diversité) pour l'espadon et les espèces prioritaires de requins à l'aide d'informations génétiques et d'autres informations complémentaires - 100 000 USD</p> <p>2) Examen détaillé des sources de données existantes pour les thons tropicaux (données de fréquence de tailles, données de marquage et estimations de la mortalité naturelle) – 30 000 USD</p> <p>3) Suivi indépendant des pêches d'espèces de thons tropicaux à l'aide des méthodes de CKMR - 100 000 USD</p> <p>4) Développer des séries standardisées de PUE pour les principales pêcheries de thon mignon, thonine et thazard rayé de l'Océan Indien – 20 000 USD</p> <p>5) Recherche biologique (recherche collaborative visant à améliorer les connaissances sur les schémas spatio-temporels de l'âge et de la croissance et des paramètres de reproduction pour le germon) – 40 000 USD</p> <p>6) Évaluer la combinaison de systèmes et protocoles alternatifs de collecte des données pour la collecte des données des observateurs scientifiques – 50 000 USD</p> <p>7) Poursuite de l'ESG pour les espèces CTOI prioritaires – 100 000 USD</p>	440 000
Imprévus pour les travaux proposés par la Commission	50 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>588 200</b>
<b>Déplacements professionnels (Personnel et Hors personnel)</b>	
Voyages du personnel de la CTOI en 2022 (Réunions et activités sur le terrain, sauf assistance logistique)	120 000
Experts externes (Science) en 2022	45 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>165 000</b>
<b>Réunions</b>	
Imprévus pour le CTCA si organisé aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	40 000
S26, CdA, CPAF, CTPG voyage pour assistance logistique et frais accessoires	17 000
Imprévus Groupes de travail si organisés aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	45 000
Imprévus pour le Comité Scientifique si organisé aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	43 000

<b>Sous-Total USD</b>	<b>145 000</b>
<b>Interprétation</b>	
CdA19, CPAF19, CTPG06, S26 (à définir)	55 000
CTCA10	40 000
CS25 (à définir)	40 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>135 000</b>
<b>Traduction</b>	
Traduction - Consultants de la CTOI	95 000
Voyage pour les consultants	15 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>110 000</b>
<b>Équipement</b>	
Équipement informatique (matériel informatique et accessoires selon les besoins)	15 000
Fournitures et mobilier de bureau (bureaux, chaises, sol, cloisons pour créer de nouveaux espaces de travail)	10 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>25 000</b>
<b>Dépenses de fonctionnement général</b>	
Hébergement web, hébergement e-mail et gestion du site web	7 000

Logiciels et licences	8 000
Abonnements (journaux et presse par ex.)	1 000
Téléphone de bureau et téléphones portables - 6 000 USD / an ; Lignes de données (internet) - 36 000 USD / an	42 000
Valise diplomatique et frais postaux - 300 USD /an + distribution des supports imprimés 400 USD /an	700
Assurance et entretien véhicules (Assurance 750 USD/an, Entretien 1 000 USD /an ; carburant véhicule 1 250 USD/an, nettoyage véhicule - 400 USD/an (pour 2 véhicules)	3 400
Nettoyage des locaux - 350 USD/mois	4 200
Entretien des photocopieuses et imprimantes, dont toners	1 700
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, presse, eau)	7 000
<b>Sous-Total USD</b>	<b>75 000</b>
<b>Imprévus</b>	
Tel que requis par le Règlement financier	10 000
<b>Total dépenses de fonctionnement en USD</b>	<b>1 293 200</b>

**APPENDICE 3**  
**Soutien externe aux activités de la CTOI pour 2022 et 2023**

Institution	Détails	2022 (USD)	2023 (USD)
<b>Union européenne</b>			
<p><b>Science et données (322/EC)</b> : Appui à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs de la Commission des Thons de l'Océan Indien. 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2021.</p> <p>Résultat. Améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI.</p>	Prolongé en 2021 en raison des restrictions de voyages avec possibilité de nouvelle prolongation	0*	0
<p><b>Science et données (053/EC)</b> : Appui au Programme de travail du Comité Scientifique de la CTOI - Aspects de la biologie des espèces CTOI du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.</p> <p>Résultat 1. Améliorer les informations scientifiques et l'avis pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des espèces de prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI : thons tropicaux - amélioration des estimations de l'âge et de la croissance.</p> <p>Résultat 2. Améliorer les informations scientifiques et l'avis pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des espèces de prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI : requins peau bleu - amélioration des estimations de l'âge et de la croissance.</p>	Prolongé en 2021 en raison des restrictions de voyages avec possibilité de nouvelle prolongation	0*	0
<p><b>Science et données (305/EC)</b> : Soutien au Programme de travail du Comité Scientifique de la CTOI. 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.</p>	Prolongé en 2021 en raison des restrictions de voyages avec possibilité de nouvelle prolongation	0	0
Institution	Détails	2022 (USD)	2023 (USD)
<b>Banque Mondiale/SWIOFISH2</b>			
<b>Application</b> : Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section d'Application.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
<b>Application</b> : Ateliers sur les questions régionales liées à l'application.	Banque Mondiale/SWIOFISH2		
<b>Application</b> : Applications électroniques pour les mesures du ressort de l'État du port : assistance technique et formation nationale.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
<b>Application</b> : Missions de soutien à l'application ; missions de suivi de soutien à l'application et mesures de l'État du port.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-



<b>Application</b> : Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
<b>Application</b> : Assistance juridique - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux Membres de mettre en œuvre les Résolutions adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
<b>Application</b> : Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression).	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>107 000 USD</b>	<b>0</b>

\*Si certaines activités sont prolongées jusqu'en 2022, elles seront couvertes par des fonds engagés et inscrits au budget en 2021.

**APPENDICE 4**  
**Barème indicatif des contributions pour 2022**

Pays	Classification Banque mondiale en 2019	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2017-2019 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Élevée	Oui	5,235	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$13,887	\$172,904
Bangladesh	Moyenne	Non	264	\$13,573	\$0	\$31,935	\$140	\$45,648
Chine	Moyenne	Non	71,936	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$38,166	\$101,378
Comores	Moyenne	Non	11,312	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$6,002	\$69,213
Érythrée	Basse	Non	219	\$13,573	\$0	\$0	\$116	\$13,689
Union Européenne	Haute	Oui	264,330	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$701,220	\$860,237
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$13,573	\$0	\$127,742	\$0	\$141,314
Inde	Moyenne	Non	173,082	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$91,831	\$155,042
Indonésie	Moyenne	Non	383,125	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$203,272	\$266,483
Iran, République Islamique	Moyenne	Non	264,379	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$140,270	\$203,481
Japon	Haute	Oui	13,521	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$35,868	\$194,886
Kenya	Moyenne	Non	3,450	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$1,830	\$65,042
Corée, Rép. de	Haute	Oui	22,144	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$58,744	\$217,762
Madagascar	Basse	Non	8,523	\$13,573	\$17,703	\$0	\$4,522	\$35,798
Malaisie	Moyenne	Non	23,726	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$12,588	\$75,799
Maldives	Moyenne	Non	141,191	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$74,911	\$138,122
Maurice	Haute	Non	23,380	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$12,405	\$171,422
Mozambique	Basse	Non	7,001	\$13,573	\$17,703	\$0	\$3,715	\$34,991
Oman	Haute	Non	60,092	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$31,882	\$190,900
Pakistan	Moyenne	Non	69,426	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$36,835	\$100,046
Philippines	Moyenne	Non	81	\$13,573	\$0	\$31,935	\$43	\$45,551
Seychelles	Haute	Non	133,828	\$13,573	\$17,703	\$127,742	\$71,004	\$230,022
Somalie	Basse	Non	0	\$13,573	\$0	\$0	\$0	\$13,573
Afrique du Sud	Moyenne	Non	795	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$422	\$63,633
Sri Lanka	Moyenne	Non	113,022	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$59,965	\$123,176
Soudan	Basse	Non	34	\$13,573	\$0	\$0	\$18	\$13,590
Tanzanie	Moyenne	Non	10,320	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$5,475	\$68,687
Thaïlande	Moyenne	Non	14,983	\$13,573	\$17,703	\$31,935	\$7,950	\$71,161
Royaume-Uni	Haute	Oui	5	\$13,573	\$0	\$127,742	\$13	\$141,327
Yémen	Moyenne	Non	29,425	\$13,573	\$17,703	\$0	\$15,612	\$46,888
			<b>Total</b>	<b>407,177</b>	<b>407,177</b>	<b>1,628,706</b>	<b>1,628,706</b>	<b>4,071,765</b>

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

## APPENDICE 5

## Calendrier des réunions nécessitant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2022 et 2023

*N'inclut pas les ateliers et autres organes subsidiaires informels de la CTOI*

Réunion	2022		2023	
	Date	Lieu	Date	Lieu
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)	À confirmer	À décider	-	-
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)	Semaine avant S26	À décider	À confirmer	À décider
Comité d'Application (CdA)	Semaine avant S26	À décider	Semaine avant S27	À décider
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)	février	À décider	À confirmer	À décider
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)	Semaine avant S26	À décider	Semaine avant S27	À décider
<b>Commission</b>	Juin à confirmer 5 jours	À décider	Juin à confirmer 5 jours	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tempérés (GTTM)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épées (GTPP)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises accessoires - préparation des données (GTEPA-PD)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)	Troisième semaine d'octobre (5j) (avec le GTM)	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)	Troisième semaine d'octobre (3j) (avec le GTTT)	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)	Novembre (à confirmer)	À décider	Novembre (à confirmer)	À décider
Comité Scientifique (CS)	Décembre (à confirmer)	À décider	Novembre (à confirmer)	À décider